

PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 2006/43/CE, 2013/34/UE, (UE) 2022/2464 et (UE) 2024/1760 en ce qui concerne certaines obligations relatives à la publication d'informations en matière de durabilité et au devoir de vigilance applicables aux entreprises

- 1. Rapporteur:** Jörgen WARBORN (PPE/SE)
- 2. Références:** 2025/0045(COD) / A10-0197/2025 / P10_TA(2025)0324
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 16 décembre 2025
- 4. Base juridique:** la proposition est fondée sur les articles 50 et 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).
- 5. Commission parlementaire compétente:** commission des affaires juridiques (JURI)
- 6. Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements.